

Appel à Manifestation d'Intérêt 2 « Cœur des territoires »

Adresse de publication
de l'appel à manifestation
d'intérêt (AMI) 2020

[http://www.cnam.fr/au-coeur-des-territoires-
lancement-de-la-2e-vague-1189569.kjsp](http://www.cnam.fr/au-coeur-des-territoires-lancement-de-la-2e-vague-1189569.kjsp)

Clôture de l'AMI

*Les dossiers de candidature doivent être
transmis à l'adresse suivante :*

coeurterritoires@lecnam.net

Demande de renseignements

Vous pouvez poser vos questions en écrivant à :

coeurterritoires@lecnam.net
arthur.courty@anct.gouv.fr
sec.dti@territoires-industrie.gouv.fr

Sélection des candidats

*Le suivi des dossiers se fait par la Direction de
l'action régionale du Cnam, la Direction Action
Cœur de Ville et la Direction Territoires
d'Industrie*

*Les projets seront présentés au comité de
sélection en charge de cet AMI 2 selon le
calendrier présenté en page 4*

Table des matières

I/	LE CONTEXTE	3
II/	LES OBJECTIFS ET AXES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT	5
III/	L'OFFRE DU CNAM	6
IV/	LES BÉNÉFICIAIRES	8
V/	LA TRANSMISSION DES DOSSIERS	9
VI/	L'EXAMEN DE LA DEMANDE	10
VII/	LES FINANCEMENTS PLUS SPÉCIFIQUEMENT MOBILISABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME CŒUR DES TERRITOIRES	11

I/ Le contexte

Le Cnam est l'opérateur public de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Ses missions se déclinent autour de trois axes majeurs : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique. Présent sur l'ensemble des régions françaises métropolitaines et ultra-marines, le Cnam dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services dans une logique d'aménagement du territoire et d'accès à tous à la formation.

Afin d'amplifier la dynamique initiée au bénéfice des villes moyennes, le Cnam a mis en place un programme « Au Cœur des Territoires » qui permet de prendre en compte de manière concrète la diversité de ces territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité. Le Cnam propose via ce programme un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités dites villes moyennes (entre 10 000 et 100 000 habitants). L'objectif est de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces zones éloignées des centres universitaires et métropolitains. « Au Cœur des Territoires » représente en outre la promesse de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnelle ».

« Au Cœur des territoires » bénéficie d'une labellisation « Action Cœur de ville », par le biais de la convention partenariale triennale entre le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le Cnam, signée le 1^{er} avril 2019 par la ministre Jacqueline Gourault ainsi que l'Administrateur général du CNAM Olivier Faron. Cette convention donne un accès privilégié aux villes ACV au programme « Au cœur des territoires » du Cnam, et leur permet d'inscrire dans leur convention ACV une ou plusieurs actions de création ou de développement d'une offre de formation d'enseignement supérieur, et de mobiliser ainsi les financements adéquats.

Le premier volet de l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur des territoires » auprès des 222 villes Action Cœur de ville a été lancé le 30 mai 2019 par le Cnam, en collaboration avec le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L'annonce des 55 villes lauréates s'est déroulée le 26 septembre 2019 en présence de Mesdames les ministres Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les antennes situées à Chaumont, Quimper et Vierzon ont été inaugurées à l'automne 2019 et une vingtaine d'antennes ouvriront à la rentrée 2020.

La deuxième édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Au Cœur des Territoires » est portée en partenariat avec les programmes Territoires d'Industrie et Action Cœur de ville, avec cette volonté d'étendre les actions identifiées dans le premier volet de l'AMI à un nombre de territoires plus important et de fédérer ainsi collectivités territoriales, EPCI, acteurs économiques et monde de l'industrie. Il est ouvert aux collectivités ou consortium¹ souhaitant porter un plan de développement de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage pour participer au développement économique et à l'attractivité de zones éloignées des centres universitaires et métropolitains.

La procédure de l'appel à manifestation d'intérêt est retenue dans la mesure où elle permet de faire émerger des besoins de la part des collectivités en matière :

- de formation professionnelle et continue,
- de développement de compétences, pour répondre aux besoins des entreprises et des acteurs industriels sur le territoire,
- d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation),
- de création d'entreprise ou d'activités nouvelles par le biais de la formation,
- de réponse « formation » pour un public éloigné de la formation en général et de l'enseignement supérieur en particulier.

Dans ce cadre, la candidature de la collectivité ou du consortium est en « phase projet », le projet pouvant être amené à évoluer, suite à sa sélection.

La sélection des projets « Au Cœur des Territoires » se fera selon 3 vagues de sélection, en novembre 2020, février 2021 et juin 2021. L'ouverture des centres pourra s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2022 en fonction du niveau de maturité de chaque projet.

¹ La constitution de consortium permettant d'associer sur le périmètre du bassin de vie les collectivités, EPCI, entreprises, et associations d'insertion professionnelle, autres associations participant au développement économique du bassin de vie est encouragée.

II/ Les objectifs et axes de l'appel à manifestation d'intérêt

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit de détecter les actions qui, grâce à un maillage de partenariats co-piloté par le Cnam et la collectivité ou le consortium, permettront de :

- participer au développement économique d'une zone d'emploi, d'une part en attirant des entreprises ou en les incitant à rester sur place, à travers une montée en compétences des salariés ou demandeurs d'emploi, d'autre part, en favorisant la création d'entreprise ou la reprise d'activité afin de redynamiser le tissu économique local ;
- développer les services publics, les maintenir au sein des villes moyennes et favoriser leur accès ;
- soutenir la redynamisation du tissu économique et industriel d'une zone d'emploi par la formation professionnelle via le développement d'espaces d'accueil, d'orientation et de formations.²

De manière plus large, ces actions devront permettre à des personnes peu ou pas qualifiées de se former dans une optique de montée en compétences ou de reconversion professionnelle sur des métiers en tension sur la zone d'emploi. Elles doivent par ailleurs être un levier pour éviter une érosion de la population vers les métropoles périphériques, avec une attention particulière pour la population jeune afin qu'elle trouve des réponses adaptées à ses besoins de formation, notamment via l'apprentissage.

Cet AMI a pour objectifs :

- d'identifier un premier état des besoins des collectivités en matière de formation, en lien étroit avec les entreprises du territoire,
- de qualifier ces besoins quantitativement et qualitativement,
- de sélectionner des axes de développement pour lesquels des actions de formation pourraient avoir un effet de levier,
- d'identifier les modalités de formations qui répondraient au mieux aux besoins de la zone d'emploi (présentiel, formation ouverte à distance, hybride/hors temps de travail, formations courtes, apprentissage, etc...),
- d'identifier des partenaires potentiels (entreprises, associations d'insertion professionnelle, associations participant au développement économique de la ville, chambres consulaires,...),
- de repérer des actions innovantes en matière d'offre de formation au service des projets de la collectivité, et notamment à travers l'apprentissage.

² Le guide de *Territoires d'industrie – Accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle* présente des fiches opérationnelles dont le répondant à l'AMI 2 pourra s'inspirer.

https://www.cqet.gouv.fr/sites/cqet.gouv.fr/files/atoms/files/guide_methodologique_v6.pdf

Les besoins peuvent correspondre à des problématiques :

- de formation professionnelle et continue, pour répondre à des besoins spécifiques et immédiats des entreprises de la zone d'emploi et notamment via l'apprentissage,
- de formation pour un public de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifié, de jeunes en situation de décrochage scolaire ou de personnes souhaitant accéder à l'enseignement supérieur après une période professionnelle, et/ou souhaitant valider leurs acquis de l'expérience professionnelle,
- de création/reprise d'entreprise ou d'activité.

Cet AMI doit permettre l'élaboration d'une réponse de partenariat entre le Cnam et la collectivité ou le consortium en matière de formation, en cohérence avec les axes de développement portés par les programmes Action Cœur de ville et Territoires d'industrie. Le projet précisera les modalités d'articulation avec l'offre locale existante et sa contribution au développement équilibré du bassin de vie. La démarche se concrétisera à travers la formalisation d'un « Contrat territorial pluriannuel » entre l'ensemble des acteurs du projet.

III/ L'offre du Cnam

L'offre de formation du Cnam se décline sur l'ensemble du territoire national, en métropole et en outre-mer. Elle propose 538 parcours professionnels certifiants et diplômants, 1 450 unités d'enseignement, du niveau bac à bac+5. Des parcours spécifiques pour les personnes peu ou pas qualifiées et les décrocheurs scolaires sont également proposés (par exemple : le Pass numérique pour permettre à des personnes sans diplôme d'accéder à l'enseignement supérieur, les formations Bac+1 ou encore l'Ecole Vaucanson, qui amène des bacheliers professionnels vers une licence Management ou Sciences pour l'ingénieur.

16 filières ou domaines professionnels sont proposés :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Commerce – Vente | - Aide à la personne |
| - Construction – BTP | - Métiers industriels |
| - Comptabilité – Administration | - RRH – Management |
| - Informatique | - Accueil – Information – Formation |
| - Gestion – Entrepreneuriat | - Environnement |
| - Gestion – Santé | - Agro-alimentaire |
| - Tourisme | - HSE |
| - Immobilier | - Métiers de la Banque et de l'Assurance |

Cette offre peut être déclinée en cinq axes :

- par la voie de l'**alternance** (apprentissage et contrat de professionnalisation) et proposer ainsi des parcours diversifiés que ce soit en sciences de gestion, sciences et techniques ou numérique et informatique. Ils peuvent s'adresser à différents publics dont les bacheliers professionnels *via* les licences Vaucanson ou Nouveaux Coursus Universitaire par exemple. Ces parcours peuvent rendre possible un retour à l'emploi ou une poursuite d'études,
- par la voie de la **Promotion Supérieure du Travail** (PST), que ce soit au travers des cursus Hors Temps de Travail (HTT) sur la base de l'offre déployée en région, ou dans le cadre de cursus s'adressant à des demandeurs d'emploi en Temps Ouvrable (TO) sur la base d'une offre définie en concertation avec les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, Maisons de l'emploi), avec un objectif de retour à l'emploi,
- par l'accès **Bac-3/ Bac+3**, à l'intention de publics en décrochage. L'objectif est alors de permettre à des publics plus éloignés de l'emploi de suivre un cursus « passerelle » en vue de poursuivre vers un parcours permettant le retour à l'emploi, voire des poursuites d'études vers des diplômes ou certifications supérieures (licence et autres),
- par la voie de la **Formation Continue**, en travaillant en amont avec les partenaires locaux qualifiés en vue d'établir des diagnostics territoriaux permettant de déployer des cursus inter ou intra-entreprise correspondant aux besoins des entreprises et des organisations. Ces parcours, en fonction des contraintes, peuvent être mis en œuvre à court ou moyen terme,
- par le déploiement de dispositifs suscitant la création d'entreprise ou la reprise d'activité, de type **Ardan**, pour assurer le développement des TPE, des compétences et des territoires qui nécessite un travail de détection et d'expertise, d'accompagnement et de formation des stagiaires.

Le Cnam a également **une offre de services** qu'il met à disposition de toute personne intéressée à réfléchir sur son projet professionnel. Un espace en accès libre et gratuit propose une démarche Accueil Information Orientation Accompagnement avec des réunions d'information sur les formations proposées par le Cnam et des entretiens individualisés qui permettent de choisir une formation adaptée, ou encore de monter un dossier de financement de la formation.

IV/ Les bénéficiaires

Toute ville identifiée entre 15 000 et 100 000 habitants peut déposer un dossier de candidature dans le cadre de cet AMI 2, sur les thématiques évoquées *supra*.

Une attention particulière sera portée aux candidatures de collectivité ou consortium éloignés d'un pôle universitaire, dont l'offre de formation dans l'enseignement supérieur est peu développée sur leur bassin de vie.

Le dossier devra montrer que le maillage des partenaires présents sur le territoire a été réfléchi, et plus spécifiquement avec des structures déjà partenaires du Cnam. Ainsi, le comité de sélection sera attentif à des actions proposées en partenariat avec l'UIMM, les Chambres de métiers et de l'artisanat³ et The Adecco Group⁴.

La candidature de la collectivité ou du consortium peut s'ancrer sur l'un des trois concepts développés par le Cnam et décrits succinctement ci-dessous⁵. Dans le cadre d'un consortium, il conviendra de préciser le lieu (ville a minima) sur lequel cette implantation est envisagée.

- **Une implantation « clef en main » proposant à la fois une offre de formation et une offre de services** (Accueil, Information, Orientation, Accompagnement), avec du personnel dédié sur site. Cette implantation peut être envisagée comme abritant des sections d'apprentissage (Unité de Formation en Apprentissage, UFA) gérées par le CFA régional du Cnam au bénéfice des attentes socio-économiques de la collectivité. La montée en puissance de l'activité doit permettre un auto-portage économique de l'activité à partir de l'année N+4. Le modèle économique nécessite *a minima* une mise à disposition de locaux par la collectivité et des subventions de la collectivité et/ ou de la Région.
- **Un tiers-lieu pluri-partenaire, proposant une offre de services et de formation.** Cette dernière peut être centrée plus spécifiquement sur les publics en difficulté : demandeurs d'emploi, jeunes en délicatesse d'insertion professionnelle, décrocheurs scolaires, bacheliers professionnels souhaitant poursuivre vers l'enseignement supérieur, Le pilotage de ce tiers-lieu est assuré par le Cnam (centre régional), avec du personnel permanent dédié du Cnam. Le modèle économique repose à la fois sur la mise à disposition par la collectivité de locaux, une recherche de subventions via des appels à projets en partenariat sur 3 ans avant de viser un auto-portage à compter de la 4^e année.

³ Dans le cadre d'un partenariat avec une chambre de métiers et de l'artisanat, le projet visera le développement d'un tissu économique et d'emplois de proximité. Le projet pourra s'articuler notamment autour de la complémentarité d'offre de services/de formation, de la mise à disposition de locaux, de plateaux techniques de centres de formation, de mobilisation de formateurs selon des spécialités à définir, et de toute action visant la reconversion professionnelle et la création/reprise d'entreprise.

⁴ Pour une présentation du groupe Adecco : <https://www.groupe-adecco.fr/>

⁵ Description des trois concepts en annexe

- **Une implantation progressive, proposant dans un premier temps une offre de services, avec une montée en charge progressive.** Il est prévu à trois ans que l'implantation propose à la fois une offre de services et une offre de formation adaptée à la zone d'emploi et dispose d'un personnel dédié, avec un auto-portage de la structure la 4^{ème} année. Le modèle économique repose *a minima* sur la mise à disposition par la collectivité de locaux et nécessite l'élaboration d'une projection financière sur trois ans, avec recherche de subventions complémentaires.

Le Cnam reste néanmoins ouvert à toute proposition alternative à ces trois concepts, à la condition que la proposition permette à terme une pérennité des activités du Cnam sur le territoire.

La collectivité expose le concept d'implantation retenu dans le dossier de candidature, en précisant les moyens dédiés au projet.

V/ La transmission des dossiers

Le dossier de réponse sera composé de :

1. Fiche territoriale (voir modèle ci-joint).
2. Note d'intention : présentation du projet au regard des enjeux généraux décrits ci-dessus, perception de ces enjeux sur le territoire, les moyens mis en œuvre pour y répondre, les difficultés anticipées et les actions envisagées pour les contourner, les résultats attendus du projet et les éléments qui semblent pertinents pour la mise en valeur de votre projet (4 pages maximum).
3. Budget prévisionnel sur 3 ans (voir modèle joint).
4. Si le porteur de projet agit au nom d'un consortium :
 - o fiches d'identification des partenaires du consortium (voir modèle joint) ;
 - o lettres de mandat des partenaires du porteur de projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet (voir modèle joint) ;
 - o accord de consortium signé ou projet d'accord (format libre).
5. Courriers permettant d'évaluer le soutien au projet du monde socio-économique et institutionnel.

Les dossiers et l'ensemble des pièces constitutives seront transmis par voie électronique à l'adresse coeurterritoires@lecnam.net

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 20 juillet 2020 au 25 juin 2021. La sélection des dossiers se fera en 3 vagues :

- Vague 1 ouverte jusqu'au 6 novembre 2020.
- Vague 2 ouverte jusqu'au 12 février 2021.
- Vague 3 ouverte jusqu'au 25 juin 2021.

Le comité de sélection se réunira dans la quinzaine suivant la date de clôture de la vague.

Tout dossier incomplet ne sera pas proposé à l'instruction par le comité de sélection.

VI/ L'examen de la demande

Le dossier sera examiné par le comité de sélection composé a minima d'un représentant de Villes de France, d'un représentant de l'Assemblée des Communautés de France, d'un représentant de la Caisse des Dépôts et des Consignations, du directeur de programme Action Cœur de Ville, du directeur de programme Territoires d'Industrie et du directeur du programme Cœur des Territoires du Cnam. Les représentants de l'UIMM, de l'Association des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et de The Adecco Group sont membres invités, à voix consultative.

Au titre de l'AMI 2020 « Cœur des territoires », sont éligibles :

Les expérimentations répondant à des besoins identifiés en formation par la collectivité ou le consortium, dans la temporalité 2020-2022, sont éligibles à l'AMI Cœur des Territoires. Ces expérimentations peuvent comprendre en amont de la mise en œuvre une phase de diagnostic (analyse GTEC) et d'ingénierie de projet.

Dans ce cadre, sont éligibles les projets :

- pouvant valoriser un apport en propre par la collectivité et/ ou la communauté de communes ou d'agglomération (locaux, fluides, financements...) ou du consortium,
- pouvant être financés ou co-financés par les financements Action Cœur de ville et/ou Territoires d'Industrie,
- présentant un maillage de partenariats sur le bassin de vie, et plus spécifiquement avec les Chambres de métiers de l'artisanat et The Adecco Group,
- répondant pour tout ou une partie à des besoins identifiés sur le territoire en matière de formation professionnelle et continue et en apprentissage. Les objectifs fixés sont, dans la mesure du possible, précis et qualifiables sous forme d'indicateurs d'évolution,
- permettant d'évaluer l'impact de l'action, sans pour autant obérer l'aspect expérimental de l'opération, ce qui suppose d'admettre une part d'effets inattendus et d'aléas,
- répondant aux besoins spécifiques d'insertion, de développement des compétences ou des qualifications, de maintien en emploi ou de formation,
- pouvant justifier d'une réflexion engagée avec la direction régionale du Cnam, en amont du dépôt de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

VII/ Les financements plus spécifiquement mobilisables dans le cadre du programme Cœur des territoires

Labellisé Action Cœur de Ville, le programme Cœur des territoires peut bénéficier des financements fléchés sur Action Cœur de Ville, détaillés dans *Le Guide du programme*⁶ édité par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre de l'initiative « Territoires d'Industrie », des maillages d'actions et de financement seront également possibles.

La note d'intention précisera les financements mobilisés et/ou à mobiliser pour la réalisation des actions prévisionnelles, détaillée=s dans le budget prévisionnel et appuyés par tout document spécifiant le degré d'engagement contractuel et financier des partenaires dans le projet.

⁶ https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_du_programme_national_action_coeur_de_ville_-_2019_-_web.pdf

1- FICHE TERRITORIALE
Appel à Manifestation d'Intérêt 2 « Cœur des territoires »

Commune :				
Intercommunalité :				
Zone d'emploi (selon Insee) :				
La commune est-elle sur une zone Territoires d'industrie : Oui Non				
La commune est-elle Action Cœur de Ville : Oui Non				
Si oui, date de signature de la convention :				
Population totale :				
15 à 29 ans (en %)	30 à 44 ans (en %)	45 à 59 ans (en %)	60 à 75 ans (en %)	
Entreprises présentes sur la commune et sur la zone d'emploi (nbre) :				
Micro-entreprises (en %)	TPE/ PME (en %)	ETI (en %)	Grandes entreprises (en %)	
<i>Répartition par secteurs d'activité en %</i>				
Industrie	Construction	Commerce, transports, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Population active de 15 à 64 ans :				
Actifs en emploi (%) :			Chômeurs (%) :	
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)			Autres inactifs (%) :	
Métiers en tension dans la zone d'emploi :				
Métiers en tension dans la région :				
Offre de formation sur le territoire (lycées - BTS, établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de formation...) :				

2. NOTE D'INTENTION
Appel à Manifestation d'Intérêt 2 « Cœur des territoires »

2.1 FICHE D'IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

Dénomination de la collectivité ou de l'EPCI

Adresse

Numéro :
Voie :
BP/Lieu-dit :
Ville :
Code postal :

Représentant légal

Nom et prénom :
Fonction :
Téléphone :
Email :

Responsable du projet

Le responsable du projet est le contact du comité technique pour toute question relative au projet

Nom et prénom :
Fonction :
Téléphone :
Email :

Partenariats éventuels

Le porteur de projet agit en tant que mandataire d'un consortium ? (Rayer la mention inutile)

Oui / Non

Si oui, préciser les structures le constituant et compléter la partie 3 du présent dossier :

2.2 NOTE D'INTENTION

Il vous est demandé de présenter **en 4 pages maximum (format à respecter)** :

- votre projet au regard des enjeux généraux décrits par la présentation de l'AMI ;
- votre perception de ces enjeux sur votre territoire, intégrant une présentation succincte des besoins en compétences et recrutement des entreprises ;
- les moyens que vous mettrez en œuvre pour y répondre, l'appui que vous pouvez apporter à l'implantation en terme de logistique (locaux, fluides, mobilier, réseau internet, matériel pédagogique, signalétique, ...), d'amorçage du modèle économique (vivier entreprises, sourcing auditeurs...), d'intégration dans la gouvernance des lieux de décision du territoire, de co-financement des actions (analyse GTEC, abondement du CPF pour les individus...) ;
- la présentation succincte du budget prévisionnel et des moyens mis en œuvre pour atteindre l'auto-portage de l'implantation en N+4 ;
- les difficultés anticipées et les actions envisagées pour les contourner ;
- les résultats attendus du projet et les indicateurs associés pour les mesurer ;
- les éléments qui vous semblent pertinents pour la mise en valeur de votre projet.

4. CONSTITUTION D'UN CONSORTIUM

Appel à Manifestation d'Intérêt 2 « Cœur des territoires »

A remplir dans le cas où le porteur de projet représente un consortium (1 fiche d'identification et une lettre de mandat par membre du consortium)

4.1 FICHES D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DU CONSORTIUM (un exemplaire par membre du consortium)

1.4.1. Raison sociale

Nom		Sigle	
Objet social			
N° SIRET		Code NAF	
Année de création de l'établissement <small>(sans objet pour les collectivités territoriales)</small>		N° d'enregistrement à la préfecture (pour les associations)	
Adresse de l'établissement			
Adresse de correspondance, si différente			
Téléphone		Courriel	
Adresse site internet			

1.4.2. Statut juridique du partenaire

- Association loi 1901
- Autre organisme de droit privé - Préciser le statut :
- Établissement public
- Collectivité territoriale
- Autre organisme de droit public - Préciser le statut :

1.4.3. Représentant légal

Nom		Prénom	
Fonction au sein de l'établissement			
Tél.		Adresse électronique	

1.4.4. Contribution du partenaire au projet (10 lignes maximum)

4.2 LETTRES DE MANDAT (UN exemplaire par membre du consortium)

Nature et nom du membre du consortium :

Représenté par (nom, prénom), ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projet et du dossier de candidature, et souscrire aux obligations qui en découlent,
- et à ce titre, donne mandat au porteur de projet (nom du porteur de projet) aux fins de me représenter et d'agir en mon nom dans le cadre et les limites du présent appel à projets.

Pour (l'organisme membre du consortium) dénommé le mandant,

Prénom	Nom	Titre/Qualité
--------	-----	---------------

Signature

Pour (personne habilitée à engager le porteur de projet) dénommé le mandataire,

Prénom	Nom	Titre/Qualité
--------	-----	---------------

Signature

Contexte

Le Conservatoire national des arts et métiers est l'opérateur public de référence de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout.

Ses missions se déclinent autour de trois axes majeurs :

- la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie,
- la recherche technologique appliquée,
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

De par son déploiement sur l'ensemble des régions françaises, métropolitaines et ultra-marines, il contribue à une logique d'aménagement harmonieux du territoire. Son organisation en réseau lui permet d'assurer une capacité de déployer ses activités et son offre de services au plus près des territoires pour couvrir les besoins des individus, des entreprises, des territoires, et ainsi répondre aux enjeux de compétitivité territoriaux.

L'un des enjeux de la République consiste à prendre en compte de manière concrète la diversité des territoires en donnant la possibilité aux actifs de toutes les zones géographiques de disposer d'un accès équitable à une formation professionnelle adaptée et de qualité, comme par exemple à l'offre de services du Cnam. Les villes moyennes représentent, à cet égard, un enjeu de déploiement important pour irriguer de manière équilibrée la France des territoires éloignés des zones urbaines et métropolitaines.

Afin de répondre à cet enjeu majeur, le Cnam a développé un programme « Cœur des territoires », labellisé Action Cœur de Ville. Son ambition est de développer une centaine de lieux d'accès à la formation d'ici 2022, dans les villes moyennes, afin de participer activement au triple défi de la compétitivité, de la croissance économique et du plein emploi dans les territoires. Pour cela trois concepts d'implantation ont été travaillés, développés *infra* :

1. **Une implantation « clef en main »**, proposant une offre de formation et une offre de services **dès la première année d'installation**.
2. **Un tiers-lieu pluri-partenaire, proposant offre de services et de formation adaptée aux publics en difficulté** : demandeurs d'emploi, jeunes en délicatesse d'insertion professionnelle, décrocheurs scolaires, bacheliers professionnels souhaitant poursuivre vers l'enseignement supérieur.
3. **Une implantation progressive**, proposant dans un premier temps une offre de services, **avec une montée en charge sur 3 ans**.

En amont du choix d'une implantation, quel que soit le concept, il est fortement préconisé qu'un travail d'analyse soit mené afin de repérer les besoins par un diagnostic longitudinal et partagé. Au travers d'un diagnostic fin et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire, des outils seront mis à disposition du territoire autour de la GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire) permettant d'analyser le rapport entre les besoins repérés du territoire et l'adaptation de l'offre à ces besoins.

Cette préconisation étant posée, ce document détaille les spécificités de chaque concept.

1/ Une implantation « clef en main », proposant offre de formation et offre de services dès la première année d'installation

a) La stratégie d'implantation dans les villes moyennes choisie dans le cadre de ce premier concept privilégiera prioritairement un **adossement aux structures pérennes et publiques que représentent les lycées technologiques, professionnels ou de métiers**, qui disposent d'un environnement cohérent pour déployer et enrichir des filières de formation identifiées, et qui permettent de valoriser des atouts essentiels comme des équipes pédagogiques présentes et des plateaux techniques associés. De plus, s'adosser à un lycée au plan local offre la possibilité de mobiliser une équipe pédagogique potentiellement constituée par des enseignants des lycées concernés ; à ces personnes sont complémentairement associés des professionnels issus du monde de l'entreprise, avec la garantie, par un processus maîtrisé, de garder les standards de l'enseignement supérieur.

b) **L'offre de services** de l'implantation sera centrée sur l'Accueil Orientation Information Accompagnement (AIOA), afin de permettre à chacun de s'orienter au mieux dans son projet professionnel.

c) **L'offre de formation** doit pouvoir se déployer sur les quatre piliers de l'offre de formation du Cnam en région :

- l'alternance (professionnalisation et apprentissage), avec la possibilité de créer des sections d'apprentissage (Unité de Formation en Apprentissage, UFA) gérées par le CFA régional du Cnam au bénéfice des attentes socio-économiques de la collectivité,
- la promotion supérieure du travail dans sa dimension « cours en journée » pour les demandeurs d'emploi, et aussi en « hors temps de travail » principalement par le biais des cours à distance (Formation Ouverte A Distance, séances de regroupements dans les délégations territoriales, etc.),
- la formation continue,
- l'Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (Ardan) pour développer la politique régionale soutenue par un grand nombre de Régions au service de l'économie de proximité, des TPE et du développement de l'emploi endogène non délocalisable.

En résumé, ce concept 1 d'implantation dans une ville moyenne repose sur :

- un **diagnostic** longitudinal et partagé pour définir une offre de service dédiée,
- l'**adossement** à une structure éducative du secondaire ancrée localement,
- la mise en place d'une **gouvernance** territoriale localisée,
- la **montée en puissance** de l'activité sur trois années pour un auto-portage économique de l'activité à partir de l'année suivante.

d) Il s'agit de définir un modèle économique, pédagogique et organisationnel qui assure une **montée en charge progressive en trois ans, et un auto-portage la 4^{ème} année**. Il repose sur quatre axes de formation, avec un adossement local à un établissement public de l'enseignement secondaire garantissant la base de fonctionnement nécessaire aux besoins. En vitesse de croisière, il est possible d'atteindre **un effectif de près de 80 élèves** en 4^{ème} année réparti selon différentes modalités correspondant aux missions et aux savoir-faire du Cnam.

Le coût total d'une implantation comprend une analyse GTEC, des coûts d'investissements en année 0 et les coûts de fonctionnement (personnel dédié, personnels enseignants et frais de structure). La mise en œuvre de ce concept nécessite une aide par des financements publics (Etat, Région, collectivité) et un autofinancement du Cnam sur les 3 premières années, les produits générés permettant en année 4 un auto-portage de la structure.

2/ Un tiers-lieu pluri-partenaire, proposant offre de services et de formation adaptée aux publics en difficulté : les Fab ID, fabriques d'insertion durable

a) Dans le cadre du concept 2, l'implantation du Cnam se fera idéalement dans un **lieu partagé** avec d'autres acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle dans le but de contribuer à enrichir une offre existante et faciliter le sourcing vers le Cnam.

b) **L'offre de services** de l'implantation pourra bien entendu s'orienter vers Accueil Orientation Information Accompagnement (AIOA) en complémentarité avec les acteurs locaux (Mission Locale, Pôle Emploi), inscriptions, ingénierie financière, passage des examens. La spécificité d'une Fab ID est de proposer un SAS d'orientation et de diagnostic compétences personnalisé permettant une orientation vers des parcours intégrés vers l'accès à l'emploi dans les métiers du numérique et les métiers transformés par le numérique (en particulier dans les fonctions support).

c) **L'offre de formation** se développera principalement sur les **axes de l'inclusion numérique et de l'inclusion sociale** (décrocheurs scolaires, demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, bacheliers professionnels souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur, sensibilisation à l'entrepreneuriat d'un public éloigné de la formation, etc...). Les Fab ID articuleront :

- en entrée : un module de Diagnostic Orientation Compétences (DOC) suivi du Pass numérique permettant de structurer le parcours de formation qualifiant approprié au projet personnel et professionnel ;
- pendant : plusieurs types de parcours afin de répondre d'une part aux aspirations et aux projets des personnes, d'autre part aux besoins identifiés en emploi dans les territoires concernés ;
- en aval : un module à choix d'accompagnement soit vers l'emploi salarié soit vers la création d'activité.

Elle s'articulera autour de 4 axes : des parcours de remobilisation vers la formation et l'emploi, l'alternance, la promotion sociale et la création d'entreprise.

En résumé, ce 2^{ème} concept d'implantation dans une ville moyenne repose sur :

- un **diagnostic** longitudinal et partagé pour définir une offre de service dédiée,
- la mise en place d'une **gouvernance** territoriale localisée,
- un **partenariat avec les Missions Locales** et maillage fin des acteurs d'insertion professionnelle locaux
- **une offre de services couplée à une offre de formation centrée sur l'inclusion sociale et l'inclusion numérique**, avec une réponse possible aux opportunités de développement en partenariat avec l'écosystème économique et les acteurs de l'insertion professionnelle.

d) Le modèle économique, pédagogique et organisationnel assure **une prise en charge effective du public dès l'année 1**, avec une écoute territoriale afin de répondre à toute sollicitation des partenaires institutionnels. En vitesse de croisière, une implantation est susceptible d'accueillir **85 personnes par an**.

Le coût total d'une telle implantation comprend une analyse GTEC, les coûts d'investissement (salle équipée de matériel informatique) et les coûts de fonctionnement. Le pilotage de ce tiers-lieu est assuré par le Cnam (centre régional), avec un ou deux personnels à temps plein. Le modèle économique repose à la fois sur la mise à disposition par la collectivité de locaux, une recherche de subventions via des appels à projets en partenariat sur 3 ans avant de viser un auto-portage à compter de la 4^e année.

3/ Une implantation progressive, proposant dans un premier temps une offre de services, avec une montée en charge sur 3 ans

a) Dans le cadre du concept 3, l'implantation du Cnam répondra avant tout à un principe d'opportunité et le choix des locaux se fera en lien avec l'écosystème économique déjà présent sur le territoire (campus, pôle d'entreprises, chambres consulaires...). Ce concept étant basé sur le principe d'une montée en charge progressive, il faudra néanmoins veiller à ce que les locaux soient adaptables (augmentation de la surface mise à disposition en année 2 et 3).

b) **L'offre de services** de l'implantation sera développée dans un premier temps : Accueil Orientation Information Accompagnement (AIOA), inscriptions, ingénierie financière, passage des examens.

c) **L'offre de formation** viendra compléter en année 2 et 3 l'offre de services proposée les années antérieures et sera essentiellement centrée sur la **promotion supérieure du travail dans sa dimension en « hors temps de travail »** par le biais des cours à distance (Formation Ouverte A Distance, séances de regroupements, etc.).

En résumé, ce concept 3 d'implantation dans une ville moyenne repose sur :

- un **diagnostic** longitudinal et partagé pour définir une offre de service dédiée,
- la mise en place d'une **gouvernance** territoriale localisée,
- la **montée en puissance** d'une activité centrée sur une offre de services vers une offre de formation en année 3.

d) Le modèle économique, pédagogique et organisationnel assure une **montée en charge progressive en trois ans** et permet au terme des 3 ans la **prise en charge de 300 auditeurs** (en hors temps de travail, inscription sur des unités d'enseignements en Formation Ouverte A Distance).

Le coût total d'une implantation comprend une analyse GTEC, et les coûts de fonctionnement (personnel dédié, personnel enseignant et frais de structure). La mise en œuvre de ce concept nécessite une aide par des financements publics (Etat, Région, collectivité) les 3 premières années, avec un auto-portage en année 4.